Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20071109-06 120 07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2007

Publication: 16/11/2007

Pour le Président du Conseil Général par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP 6912007 Séance du - 9 NÜV, 2007

SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES C032

(REPARTITION DE CREDITS)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5¢/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve l'attribution de crédits relatifs au soutien à la vie associative et aux collectivités aux structures suivantes :
 - Ligue pour la protection des Oiseaux LPO : 1.000 € en fonctionnement,
 - SPA de Colmar: 10.000 € en fonctionnement,
- autorise les versements aux associations concernées. Ces subventions seront prélevées sur le chapitre 65/6574-738 en fonctionnement

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Ad	opté

.....voix contreabstentions